

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 17

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Babo BABAKWANZA - Jean-Claude DAUTOIS - Timothée CHILTE - Sandrine GRESSIER (arrivée à 20h40 avant la délibération 2025-015) - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA – Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 10

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Sébastien GOURDAIN Lorraine PASTOL – Laure ROUX - Didier WERNERT – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 2

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CECCARELLO

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 19

Date de convocation : 27 Mars 2025

Date d'affichage : 27 Mars 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Finances : Ecoles communales – demandes de subvention exceptionnelles – année 2025

DÉLIBÉRATION 2025-019

Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication

Chaque année le conseil municipal est amenée à délibérer sur les demandes de subventions exceptionnelles des écoles communales relatives au transport des élèves lors des sorties scolaires.

Le montant de la subvention accordée s'élevait à 300 € par classe en 2024.

Cette année Monsieur DELVALLET propose de délibérer afin d'établir une délibération générale pour l'ensemble des sorties scolaires. Un crédit de 4 800 € correspondant à 300 € x 16 classes est prévu au budget de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fa
au Maire en charge de l'éducation, de la communication et de la culture, **à l'unanimité :**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle aux coopératives scolaires, de 300 € par classe pour le transport des élèves lors des sorties scolaires de l'année 2025.

Le versement des subventions ainsi accordées est subordonné au départ effectif des classes concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 16 Avril 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

